Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260520-2026_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
13 mai 2026

Séance du 20 mai 2026

Membres :
- En exercice : 15
- **Présents : 12**
- **Votants : 15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Michel COLIN, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Carole LEBRETON, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

Absents représentés : Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER
Jessica DELEPINE ayant donné pouvoir à Morgane RENAULT-LE LAN

Secrétaire de séance : Morgane RENAULT-LE LAN

Délibération n°2026-20

Tarifs de cantine et garderie à compter de l'année scolaire 2026-2027

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint en charges des finances, explique que l'entreprise CONVIVIO (prestataire de confection des repas) augmente les tarifs des repas enfant et adulte de 1,55 % à compter de la rentrée scolaire 2026 soit une augmentation de 6 centimes le repas enfant et 8 centimes le repas adulte.
Cette augmentation qui est liée à la hausse des indices de révisions prévus dans la convention porte le prix du repas facturé par CONVIVIO à 5,25 € le repas adulte et à 3,93 € le repas enfant.

Il est rappelé qu'avant la rentrée 2022, la totalité du prix du repas était facturé aux familles sachant que la Commune prend depuis toujours à sa charge les coûts des personnels et autres coûts annexes (fluides, maintenances et entretiens des matériels, etc…).
Depuis la rentrée 2022, diverses hausses brutales liées à la conjoncture ont été prise en charge totalement ou partiellement par la Commune. Ainsi aujourd'hui, la Commune prend en moyenne à sa charge 30 centimes d'euros sur chaque repas facturé par CONVIVIO, soit une charge financière d'environ 3500 € par an supportée par la Commune.

Pour cette année, la commission finance propose de répercuter la totalité de la hausse en appliquant une augmentation de 5 centimes pour la tranche 2 et une augmentation de 10 centimes pour la tranche 3.

Il est donc proposé proposer de voter les tarifs de cantine suivants :

Repas Cantine	Quotient familial	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Repas enfant	Tranche 1 : **de 0 à 1000**	1 €	**1 €**
	Tranche 2 : **de 1001 à 1300**	3,40 €	**3,45 €**
	Tranche 3 : **supérieur à 1300**	3,55 €	**3,65 €**

Repas Cantine	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Repas adulte et stagiaire	5,15 €	**5,25 €**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260520-2026_20-DE

Concernant la garderie, la commission finance propose de légèrement faire évoluer les tarifs qui n'ont pas bougé depuis 8 ans avec une augmentation de 10 centimes du forfait garderie et de 10 centimes par gouter enfant, soit :

Garderie	Tarifs 2025/2026		Tarifs 2026/2027	
	Matin	Soir	Matin	Soir
1 enfant	1,60€	1,80€	**1,70€**	**2,00€**
2 enfants	2,00€	2,40€	**2,10€**	**2,70€**
3 enfants	2,10€	2,70€	**2,20€**	**3,10€**
4 enfants	2,10€	2,90€	**2,20€**	**3,40€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 26 mai 2026,
Le Maire,
Christophe OLLIVIER,

MAIRIE D'AUCALEUC
22 Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Morgane RENAULT-LE LAN,

MAIRIE D'AUCALEUC
22 Côtes d'Armor